



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230126-DEL2023-004-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Conseil Municipal du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 22	Votants : 25
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Michel Genettaz) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Marie Latapie - Charley Mingeon		
Absents : Franck Chenal - Laétitia Rigonnet		
Secrétaire de séance : Amélie Viallet		
Date de convocation : 20 janvier 2023		Date de publication : 02 février 2023

Délibération n°2023-004 - Cession d'une saleuse

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le matériel suivant, appartenant à la commune :

- **SALEUSE SICOMETAL :**
 - Acquis en 2004 pour un montant de 13 849,68 €
 - Inscrit à l'inventaire de la commune sous le numéro 2004/033/C/LATER/
 - Amortie en totalité

Considérant que ce matériel n'est plus utilisé par les services techniques,

Considérant la vente au plus offrant et la publicité qui en a été faite sur le site internet de la ville,

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à la vente de ce matériel à la société Trans'loc Alain Bouzon et Fils, seule à avoir fait une offre de rachat pour un prix de 950€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à vendre en l'état le matériel ci-dessus désigné à la société Trans'loc Alain Bouzon et Fils, au prix de 950 €,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes,

- Dit que les crédits provenant de la vente seront portés au budget principal.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230126-DEL2023-004-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

La secrétaire de séance,

Amélie Viallet